

ECOLE STREET DANZA

&

DANZA COM'PASSIONE

7 place des fêtes 31770 Colomiers

Tél : 06 60 32 06 48 E-mail : contact@street-danza.fr

Site : <http://www.street-danza.fr/>

Facebook : ECOLE STREET DANZA

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

Pièces à joindre au dossier pour l'inscription :

- > 1 certificat médical d'aptitude (valable 3 ans)
- > la présente fiche de renseignements dûment remplie et signée.
- > Le règlement intérieur signé.
- > Le règlement de **la cotisation** et **l'adhésion de 18 euros** à l'ordre de « Danza Com'passione »

*Règlement possible en plusieurs fois cf grille des tarifs ci dessous.

Attention : - Tous dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Vous disposez d'un cours d'essai gratuit.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Inscription pour le cours de :.....Horaire :.....

Élève:

NOM :..... Prénom :.....

Nom Parents (pour les mineurs) :.....Prénom :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Date de Naissance :

Téléphone :.....

E-mail :.....

Autres personnes à contacter en cas d'urgence : Nom, téléphone :.....

Autres personnes susceptible de récupérer votre enfant : Nom, téléphone.....

AUTORISATION

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'école à prendre toutes les dispositions nécessaires.

OUI

NON

J'autorise les prises de vues photographiques lors des entraînements en vue de la diffusion de son image pour le compte de l'association Danza Com'passione et de l'École Street Danza.

OUI

NON

Date :..... Signature :

DECLARATION

Je soussigné(e), (nom).....(prénom)..... (adhérents ou responsable légal de l'adhérent) déclare exacts les renseignements portés sur ces fiches et m'engage à réactualiser en cas de changement d'adresse ou autre.

Date :

Signature :

LES TARIFS (cf annexe)

- Une réduction de **-10%** s'applique pour les chômeurs (sous présentation d'un justificatif pôle emploi).
- Une réduction de **-10%** s'applique pour le deuxième membre d'une même famille et **-5%** pour les suivants (La réduction s'applique sur l'adhésion la moins élevées).
- Nous acceptons les tickets sports (Contacter la mairie de Colomiers pour plus d'informations).

Les abonnements sont Annuels.

Merci de faire un chèque différents pour l'adhésion et la cotisation.

Possibilité de paiement en une fois, deux fois ou trois fois*.

Pour les règlements en plusieurs fois merci de restituer la totalité des chèques qui seront encaissés le 1er de chaque mois.

Pour les personnes souhaitant faire plus de 2cours/sem, merci de contacter le bureau au 0660320648 ou par mail contact@street-danza.fr

Les chèques sont à l'ordre de « Danza Com'passione »

***Pour plus d'informations nous contacter directement par téléphone.**

RÈGLEMENTS : CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION **NE PAS REMPLIR**

COTISATION ANNUELLE :

Montant annuel : €

Licence⁽¹⁾ : 18€ (1) La licence doit être payé dès le 1er règlement

TOTAL : €

MODALITÉS ET FACILITÉS DE PAIEMENT (SANS FRAIS) :

Espèces : => Montant (€)

Chèques : 1x 3x 10x => Montant par chèque (€)

Salle Louis Macabiau	LUNDI	12h15 à 13h15	SALSA DEBUTANT	<i>Adultes</i>
		29 Chemin de la Nasque 31770 Colomiers	13h15 à 14h15	SALSA INTER
Tadamy Form	LUNDI	20h à 21h	ALL'STYLES	<i>Adultes</i>
	MARDI	20h45 à 22h	FIT & DANSE	<i>Adultes</i>
	MERCREDI	15h à 16h	HIP HOP	<i>6/8 ans</i>
		25 chemin de l'Echut 31770 Colomiers	16h à 16h45	EVEIL A LA DANSE
Salle Lucien Blazy	LUNDI	11h à 12h	METAMORPHOSE DU MOUVEMENT	<i>Adultes</i>
		13h à 14h	AFRO DANCEHALL	<i>Ados / Adultes</i>
	MERCREDI	16h45 à 18h	HIP HOP	<i>9/11 ans</i>
		18h à 19h15	HIP HOP	<i>12 /15 ans</i>
		12h à 13h	CARDIO DANCE	<i>Adultes</i>
	SAMEDI	13h à 14h	HIP HOP	<i>Ados / Adultes</i>
7 Place Des Fêtes 31770 Colomiers		14h à 15h30	STREET JAZZ	<i>Ados/ Adultes</i>

TARIFS ANNUELS

Formule*	1h	1h15	1h30
Adultes	300 €	310 €	360 €
Ados (13/18ans) + Étudiants	270 €	279 €	324 €
Enfants (6/12 ans)	260 €		
Enfants (3/5 ans)	240 €		

* -50% sur le deuxième cours (s'applique sur le cours le moins cher)
 Pour plus d'information merci de contacter le bureau au 0660320648 ou par mail contact@street-danza.fr

ECOLE STREET DANZA & DANZA COM'PASSIONE

*Danza com'passione est une association à but non lucratif de type loi 1901.
Les membres sont donc tous bénévoles. L'école Street Danza est en partenariat avec l'association Danza com'passione.*

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement intérieur prévu à l'article 14 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2 : *(Conditions d'inscription)*

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement de la cotisation en fonction de(s) cour(s) choisi(s). Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf exceptionnel validé par le bureau.

Article 3 : *(Calendrier)*

La date de début des cours est fixé par le bureau au mois de septembre. Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La date de fin des cours est fixée le dernier samedi du mois de juin. STD & DANZA COM'PASSIONE vous donne la possibilité d'effectuer gratuitement un cours d'essai.

Article 4 : *(Certificat Médical)*

Un certificat médical de moins de 3 mois EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION pour la pratique de la danse et de la gym. Sans présentation de ce document, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurité et d'assurances. En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler aux professeurs tout éventuel souci de santé de l'adhérent (allergie, asthme...).

Le certificat médical est valable pour une durée de 3 ans.

Article 5 : *(Assurance)*

DANZA COM'PASSIONE a souscrit une assurance auprès de la MAIF qui couvre les adhérents et l'Association. Les adhérents bénéficient des garanties « Responsabilité Civile-Défense », « Indemnisation des Dommages Corporels », « Dommages aux biens des participants », « Recours-Protection juridique » et « Assistance ». L'association bénéficie quant à elle des garanties « Responsabilité Civile-Défense » et « Recours-Protection juridique ».

Article 6 : *(Urgence médical)*

En cas d'urgence médical au sein des cours de danse ou de gym, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 7 : *(Accompagnement)*

Les personnes accompagnants les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours. Les professeurs ne pourront pas récupérer les enfants à la sortie de l'école. Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes personnes ne pourront assister au cours (cours d'essai autorisé).

Article 8 : *(Discipline)*

L'Association DANZA COM'PASSIONE se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline et de non respect envers son professeur et des autres adhérents.

Article 9 : *(Absence)*

En cas d'absence de votre enfant vous devez prévenir le professeur.

Article 10 : *(Hygiène)*

Par souci d'hygiène, nous vous demandons d'emporter une serviette de toilette pour les cours de Gym- Abdo fessiers. Obligation de mettre des chaussures propres (chaussures qu'on utilise pas à l'extérieur) dans la salle.

Article 11 : *(Information association)*

Vous devez vous montrer très attentifs aux différents courriers et mail qui vous seront envoyés ou qui seront distribués dans

les cours ou par les professeurs. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur l'association, sur l'école et l'organisation des diverses manifestations.

Article 12 : (*Manifestations*)

En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée aux manifestations organisées par l'association (Téléthon, spectacle de fin d'année,...)

Article 13 : (*Dégradation*)

Toute acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève prononcée par la présidente. Toute dégradation faite au matériel (mobilier, baffle, disques, chaîne HI FI, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable de l'élève ou à l'élève majeur.

Article 14 : (*Tenue de danse*)

Les élèves doivent se conformer à la tenue choisie par le professeur.

Article 15 : (*Absence du professeur*)

Les cours annulés seront rattrapés sauf si le professeur est absent pour raison médicale justifiée. Dans ce cas le professeur peut rattraper le cours, si il le souhaite en fonction de ses disponibilités et celles des salles. En cas d'absence prolongée du professeur, l'association et l'école s'engagent à trouver un(e) remplaçant(e).

Article 16 : (*Absentéisme pour les cours de danse*)

Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité les cours auxquels ils sont inscrits.

Trois absences trimestrielles par discipline seront tolérées.

Au-delà, le directeur peut interdire à l'élève de se présenter au démonstration et au spectacle voire l'exclure.

Article 17 : (*Condition de remboursement*)

Tous mois entamé est dû.

Seul les blessures graves (sous présentation d'un justificatif du médecin) donnerons droit à un remboursement.

En cas de force majeure (événement imprévisible, insurmontable, échappant au contrôle de l'association), aucun remboursement ne sera effectué.

Date : Nom, Prénom :

Lu et approuvé :

Signature de l'élève ou du représentant légal :

Signature Association :
